

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN  
  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 28 juin 2021*

**N°125/06/2021 : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE PERIMETRE DE RESTAURATION IMMOBILIERE**

*L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2021.*

**Présents** : 37

Mesdames, Messieurs, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Arnaud MOURGUES, Solal GEA, Jeannine MEIGNAN, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER, Sandrine LAGARDE, Arnaud HILION, Laetitia DESGUERS, Valérie CAURO

**Pouvoirs** : 10

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Philippe BECADE; Jean-Pierre FOISSAC à Bernard BOUTON, Angèle LOUCHARTE à Annie GUILLOT, Marie-Agnès DETAILLEUR à Valérie CAURO, Mathieu PERGET à Daniel BORY, Quentin SUCAU à Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Solal GEA, Olivier FOURNET à Arnaud HILION, Stéphane GONZALEZ à Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL à Jacques ZAMUNER

**Absents** : 2

Mesdames, Messieurs Axel de LABRIOLLE, Andréa CARO

*Conformément aux dispositions du CGCT, Monsieur Axel de LABRIOLLE, Maire, est sorti et n'a pas participé au vote*

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n° 262 du 16 décembre 2019, portant adoption du Budget Primitif annexe du périmètre de restauration immobilière 2020,

Vu la délibération n° 137 du 16 juillet 2020, portant adoption du Budget Supplémentaire du Budget annexe du périmètre de restauration immobilière 2020,

En section de fonctionnement, les dépenses réelles sont ventilées principalement entre des dépenses d'entretien et de gestion des immeubles à restaurer (185 470€), et des dépenses de remboursement d'intérêts d'emprunt (45 326€).

Les recettes réelles proviennent principalement de la participation d'équilibre du budget principal (539 012€) et de la cession d'un immeuble (60 000€).

En section d'investissement, les dépenses réelles sont ventilées principalement entre des dépenses de remboursement de capital d'emprunt (325 015€) et des dépenses de travaux sur les immeubles à restaurer (17 746€).

Les recettes réelles proviennent principalement de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 (300 798€) et de la participation d'équilibre du budget principal (17 746€).

En dépenses d'ordre budgétaire de fonctionnement et en recettes d'ordre budgétaire d'investissement, le montant des amortissements s'élève à 64 923€.

Considérant que le compte administratif est un document comptable qui retrace les flux financiers d'un exercice budgétaire,

Les résultats du Budget 2020 annexe du périmètre de restauration immobilière sont les suivants :

# BUDGET ANNEXE PERIMETRE RESTAURATION IMMOBILIERE

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	354 420,09	607 064,34	252 644,25
	Section d'investissement	342 760,67	443 467,45	100 706,78
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00	
	Report en section d'investissement (001)	347 791,93	0,00	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		1 044 972,69	1 050 531,79	5 559,10

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	5 559,10	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	5 559,10	0,00

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	354 420,09	607 064,34	252 644,25
	Section d'investissement	696 111,70	443 467,45	-252 644,25
	TOTAL CUMULE	1 050 531,79	1 050 531,79	0,00

### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 559,10</b>	<b>0,00</b>
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 559,10	

Au vu de ces éléments, conformément à l'avis de la commission des Finances du 14 juin 2021, il vous est demandé, en dehors de la présence du Maire :

- de prendre acte des résultats de l'exercice 2020,
- de constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le comptable de la Ville Montauban,
- d'arrêter les résultats définitifs du Compte Administratif 2020 – Budget annexe du périmètre de restauration immobilière,
- d'adopter le Compte Administratif 2020 – Budget annexe du périmètre de restauration immobilière.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE PAR 37 VOIX POUR, 10 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 0.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**05 JUL. 2021**

De sa publication et/ou affichage le :

**05 JUL. 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2021

Maire,  
Axel de LABRIOLLE



